

Chartre du parent correspondant

LE PARENT CORRESPONDANT

- ▶ il est le lien entre les familles
- ▶ C'est un œil extérieur à l'équipe éducative
- ▶ Il est le lien entre les familles et l'équipe éducative.
- ▶ Il représente les parents au conseil de classe.
- ▶ Dans son rôle, il est discret, à l'écoute, objectif.
- ▶ Il agit dans l'intérêt des enfants.
- ▶ Ne pas hésiter à prendre contact avec lui.

LE CHOIX DU PARENT CORRESPONDANT

- ▶ Il n'existe pas de loi ou de texte législatif qui régitte la fonction de parent correspondant.
- ▶ Le chef d'établissement décide en liaison avec l'APEL, de la présence et du mode de fonctionnement du parent correspondant.
- ▶ Il représente l'ensemble des parents d'une classe et est l'intermédiaire entre ces parents et le corps enseignant.
- ▶ Son nom et ses coordonnées figurent dans le carnet de correspondance de l'enfant.

LE PROFIL DU PARENT CORRESPONDANT

- ▶ Discrétion
- ▶ Ecoute
- ▶ Disponibilité
- ▶ Respect des opinions
- ▶ Objectivité

LES ACTIONS DU PARENT CORRESPONDANT

- ▶ Il doit représenter toutes les familles de la classe.
- ▶ Se faire remettre au plus tôt la liste des élèves de la classe.
- ▶ Connaître le projet éducatif.
- ▶ Prendre contact avec les représentants de l'APEL.
- ▶ Il doit connaître toute l'équipe éducative de la classe dont il est le parent correspondant.
- ▶ Prendre rendez-vous avec le professeur principal, le responsable vie scolaire et le responsable de niveau.
- ▶ Assister aux conseils de classe.

LE CONSEIL DE CLASSE: AVANT

- ▶ Prendre contact avec le professeur principal
- ▶ Les élèves délégués
- ▶ Les familles (questionnaire)
- ▶ Suite au questionnaire :
- ▶ Si plusieurs remarques d'ordre général : en parler au conseil de classe,
- ▶ Si une remarque sur un sujet général : voir avec le professeur principal,
- ▶ Si plusieurs remarques sur un professeur : voir avec le professeur principal,
- ▶ Si une remarque sur un professeur : voir avec ce professeur.

LE CONSEIL DE CLASSE : PENDANT

- ▶ Avoir un rôle consultatif,
- ▶ Etre un interlocuteur attentif,
- ▶ Transmettre les informations et répondre aux questions des enseignants et des familles.

LE CONSEIL DE CLASSE : APRÈS

- ▶ Envoyer un compte rendu aux parents dans lequel ne figure que les informations générales : niveau de la classe, ambiance, moyenne générale.
- ▶ Envoyer le compte rendu à l'APEL.
- ▶ Faire remonter tout problème qui peut concerner l'ensemble de parents de l'établissement.
- ▶ Signaler toutes les bonnes idées qui pourraient être généralisées.

CE QUE NE DOIT PAS FAIRE LE PARENT CORRESPONDANT

- ▶ Agir seul
- ▶ Voir les choses au travers de son enfant
- ▶ Avoir une attitude systématiquement critique
- ▶ Remettre en cause les aptitudes pédagogiques des enseignants
- ▶ Colporter des rumeurs
- ▶ Cristalliser les revendications
- ▶ Donner son interprétation personnelle
- ▶ Oublier le compte rendu du conseil de classe